

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 2167

présenté par  
M. Colombani

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Le premier alinéa de l'article 49 de la Constitution est supprimé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est en coordination avec un autre amendement sur l'article 20 de la Constitution qui rend obligatoire l'habilitation du Gouvernement nouvellement nommé par l'Assemblée nationale, en contrepartie de quoi la déclaration de politique générale n'a plus à être une faculté.